

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WEYERSHEIM

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 4 juillet 2024
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, KLEINMANN Jean-Jacques, WERNERT Annie, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, MUGLER Christelle, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

Membres absents : WINTER-KNECHT Didier a donné procuration à BLANCK Dominique.

Objet : Attribution de l'indemnité sur le produit de la location des chasses communales pour la période 2024-2033 –

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les taux de l'indemnité due au Trésorier et au Directeur Général des Services pour la répartition annuelle du produit de la location de la chasse communale. Il informe les conseillers que cette délibération doit être prise à chaque début de location, de mandat ou changement de trésorier ou de personnel.

Il est proposé de conserver les taux de l'indemnité à percevoir par le Trésorier et le DGS, à savoir : 2% du montant des sommes encaissées pour le compte des propriétaires et 2% sur le montant des sommes réparties.

Sur proposition du DGS, l'indemnité lui revenant sera répartie sur l'ensemble du personnel administratif de la manière suivante :

- Madame Sandrine ANDRE, attaché principal : 25% de l'indemnité.
- Madame Anne ULRICH, rédacteur principal de 1^{ère} classe, 25% de l'indemnité
- Madame Rachel WURTZ, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, 25% de l'indemnité
- Madame Inès MARTIG, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 25% de l'indemnité

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

FIXE le taux de l'indemnité à 2% du montant des sommes encaissées pour le compte des propriétaires et 2% du montant des sommes réparties.

AUTORISE l'attribution de l'indemnité sur le produit de la location de chasse

(jusqu'au 1^{er} février 2033) à :

- Monsieur Emmanuel ROUX (100%)
- Mesdames Sandrine ANDRE (25%), Anne ULRICH (25%), Rachel WURTZ (25%) et Inès MARTIG (25%) ;

A U T O R I S E le Maire à signer tous les actes y relatifs.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 9 juillet 2024

Transmis à la Préfecture le 9 juillet 2024

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 9 juillet 2024

La secrétaire, MUGLER Christelle



Le Maire, Sylvie ROEHLLY

